

LE TEMPS

too big to fail 10:02

Des mesures plus strictes pour les deux grandes banques

Par ATS

La commission d'experts mandatée par le Conseil fédéral a présenté son rapport ce matin. Les fonds propres des deux grandes banques devront s'élever à 19% des actifs pondérés des risques, contre 10,5% requis par les normes de «Bâle III».

Les deux grandes banques helvétiques devront respecter des conditions plus strictes en matière de fonds propres que les normes de Bâle III. Lundi matin, la commission d'experts mandatée par le Conseil fédéral pour trouver une solution afin de limiter les risques liés aux entreprises trop grandes pour faire faillite («too big to fail») a présenté les conclusions de ses travaux dans un rapport de 148 pages.

Premièrement, le rapport préconise que les fonds propres des deux grandes banques s'élèvent à au moins 19% des actifs pondérés en fonction des risques. C'est presque deux fois plus que le niveau de 10,5% requis par les normes dites de «Bâle III» présentées à la mi-septembre par le Comité de Bâle en charge du contrôle bancaire. A relever que les deux établissements pourront inclure un nouveau type d'instruments financiers, les engagements convertibles conditionnels («Contingent Convertible Capital ou CoCo»). Ces emprunts ont la particularité de pouvoir être automatiquement convertis en fonds propres lorsque certains seuils de fonds propres sont franchis.

Deuxièmement, le taux de fonds propres de base («Common equity Tier 1») des deux établissements devra atteindre 10% des actifs pondérés des risques à l'horizon 2019, comparé à un minimum de 7% prévu par «Bâle III». Selon ces normes, les fonds propres de base comprennent uniquement le capital-actions et les reports de bénéfices.

Les titres de Credit Suisse et UBS ont ouvert en hausse

Les deux grandes banques helvétiques ont réagi sereinement face à cette annonce. Credit Suisse se dit confiant « dans sa capacité à satisfaire aux nouvelles exigences dans les délais impartis en augmentant son capital issu des bénéfices et en ayant recours aux Contingent Convertible Bonds ». De son côté, UBS se déclare « bien positionnée » pour satisfaire aux nouvelles exigences sans avoir à lever de nouveaux fonds propres.

Les marchés ont plutôt bien réagi à l'annonce. Les actions des deux grandes banques ont ouvert ce matin en hausse avant de céder à nouveau leurs gains dans un marché en léger repli. Peu avant dix heures, le titre de Credit Suisse gagnait 0,1% à 41,8 francs, alors que l'action d'UBS se repliait de 0,2% à 16,6 francs.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA